



DELIBERATION N° 125/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021 A 9H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PORTANT SUR LES VIOLENCES EXTERNES CONTRE LES AGRESSIONS DES CONTROLEURS SUR LES LIGNES DE TRANSPORT DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 27
Nombre de Procuration : 8
Date de convocation : 13 septembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 35
Vote :
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Julner BELIZAIRE (Visio), Dominique BERTONI, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Yahya DAOUDI (Visio), Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Serge FELIX (Visio), Teed GASPARD, Nestor GOVINDIN, Sandrine JACQUES-GAIL, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Chester LEONCE, Roland LOE-MIE, Claude PLENET, Hélène SERVIUS, Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC, Sandra TROCHIMARA,

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Monique AZER↳ **Procuration** à Gilles ADELSON, Ruth BIDIOU-CEPRIKA↳ **Procuration** à Chester LEONCE, Claire CHINON↳ **Procuration** à Rolande SILEBER, Hélène PAUL↳ **Procuration** à Dominique BERTONI, Anne-Michèle ROBINSON↳ **Procuration** à Daniel CASTOR, Patricia VICTOR↳ **Procuration** à Xavier CLERVAUX, Phong LY↳ **Procuration** à Serge SMOCK, Albanie CIPPE ↳ **Procuration** à Seedna DELAR

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFAU, Jean-Victor CASTOR, Corine DIMANCHE, Eugène EPAILLY Eugène, Christian FAUBERT, Elaine JEAN, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, PHINERA-HORTH Marie-Laure, Stéphanie PREVOT BOULARD, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER, Axel RINO – Yolande MILZINK-CINCINAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Axel RINO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Transports ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N°104/2015/CACL en date du 17 septembre 2015 approuvant le choix de la société 3G2M en tant que délégataire pour l'exploitation de la ligne urbaine n°7 Matoury-Cayenne ;

Vu la délibération N°140/2016/CACL en date du 15 décembre 2016 approuvant la cession de la DSP pour l'exploitation de la ligne n°7 de la société 3G2M à la société Monbus.gf (avenant n°1) ;

Vu la délibération N°66/2017/CACL en date du 22 juin 2017 relative aux modifications de la ligne n°7 proposées par le délégataire sans incidence sur l'équilibre économique de la convention (avenant n°2) ;

Vu la délibération N°66/2019/CACL en date du 18 avril 2019 relative à la modification de la consistance du service tout en maintenant l'équilibre économique de la convention (avenant n°3) ;

Vu la délibération No.59/2021/CACL, le conseil communautaire de la CACL a approuvé l'avenant n° 4 à la convention de DSP pour prolonger la durée de la convention de délégation de service publique jusqu'au 31 décembre 2021.

Entendu l'avis favorable de la Commission Mobilité réunie en séance le 9 septembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du CHSCT réuni en sa séance du 13 septembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances et Fiscalité » réunie en séance le mardi 21 septembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 22 septembre 2021 ;

Entendu le rapport n° 125/2021/CACL portant approbation du dispositif mis en œuvre pour lutter contre les violences externes liées aux agressions des contrôleurs sur les lignes de transport de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N°125/2021/CACL** relatif à l'approbation du dispositif mis en œuvre pour lutter contre les violences externes liées aux agressions des contrôleurs sur les lignes de transport de la CACL. ;

APPROUVE le dispositif mis en œuvre pour lutter contre les violences externes liées aux agressions des contrôleurs sur les lignes de transport de la CACL.

AUTORISE le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 24 septembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK